

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionFiches disperséesCollectionBoite\\_009 - Psychiatrie au XIXe siècleCollectionBoite\\_009-2-chemItem\[titre non renseigné\]0007\\_b9\\_2\\_00007-20240613\\_165443](#)

# **[titre non renseigné]**

## **0007\_b9\_2\_00007-20240613\_165443**

**Auteur : Foucault, Michel**

## **Présentation de la fiche**

LangueFrançais  
TypeFicheLecture

## **Références éditoriales**

Éditeuréquipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).  
DroitsNotice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).  
Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).  
Notice créée par [Richard Walter](#) Notice créée le 01/07/2025 Dernière modification le 08/07/2025

---

Orsod  
de la commission  
aut.

Medecin et Directeur d'arr.

Ann. H. Publ. 1848

T. 40.

Le cas de 38 et (ordre du 18 Dec 1839)  
concernant le ministre de l'Intérieur la loi de l'homme de  
méd. un chef et des médecins, on de réunir les  
fonctions en une seule personne.

— La réunion de 2 fonctions est impossible

a. mais que le médecin doit résider à l'arr.

293

b. mais que 1 arr. sans 1/2 médecin, "jura de  
de réunion et de nomination", ignore le moyen  
le réunir, cela réunir les deux fonctions.

294

Il suffit de donner au médecin un secretariat  
"nommé par lui, révocable par lui"

272

"c'est par la hiérarchie que on lui donne que  
l'impulsion doit venir du médecin chef et qu'il  
a l'arr. le motif du motif; il est un peu républicain,  
mais on ne le voit pas tout le temps en action...  
le motif de l'autorité n'est pas le motif de  
qui a voulu le pouvoir, a dit tout l'honneur et  
toute la responsabilité." B. H. 1839